



Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2009
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-deuxième session

30 mars-3 avril 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement

Déclaration présentée par Family Welfare in Brazil Civil Society, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.9/2009/1.



Déclaration*

Family Welfare in Brazil Civil Society (BENFAM), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social, est consciente que le Plan d'action du Caire a considérablement modifié l'orientation des politiques relatives à la population et au développement.

Ce nouveau plan, étroitement lié aux objectifs du Millénaire pour le développement, redéfinit la notion d'accès universel à une médecine de la procréation fondée sur le respect des droits de l'homme, en tenant compte de questions plus vastes relatives à la population, à l'environnement et aux modes de consommation, à la famille, aux migrations internes et internationales, à la prévention et au traitement du VIH/sida, à l'information, à l'éducation et à la communication, à la technologie ou encore à la recherche-développement. En ce qui concerne les droits en matière de sexualité et de procréation, il tient compte des relations entre les hommes et les femmes et de l'aggravation des inégalités qui maintient les femmes, surtout les jeunes, dans une situation de vulnérabilité. Dans les objectifs du Millénaire pour le développement, l'inégalité sociale est considérée comme l'un des plus grands défis à relever pour l'humanité.

Rien n'est plus urgent à cet égard que la réalisation d'un développement durable qui tienne compte des problèmes que sont la pauvreté et l'inégalité. Il est essentiel de faire appel à la coopération internationale pour renforcer les institutions des pays et territoires en développement, ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre des politiques publiques d'intégration sociale centrées sur un enseignement débouchant sur un accès universel aux services de santé, l'objectif prioritaire étant de réduire les taux de mortalité infantile et maternelle.

BENFAM se consacre, au Brésil, dans d'autres pays d'Amérique latine et en Afrique, à l'action sociale, à l'éducation, à la santé et à la défense des droits en matière de sexualité et de procréation, luttant contre les inégalités entre hommes et femmes, qui sont un obstacle majeur à la santé en général, ainsi qu'à l'exercice des droits et au respect de la citoyenneté.

Considérant qu'il faut voir le développement social comme un moteur de réduction des inégalités et un moyen efficace de répondre aux besoins des individus les plus vulnérables et défavorisés, nous invitons tous les membres de la communauté internationale, les gouvernements, la société civile et les organisations internationales, à privilégier l'adoption de mesures visant à garantir l'égalité des chances, quels que soient le sexe, la race, l'appartenance ethnique, l'idéologie, la religion ou l'orientation sexuelle, de façon à réduire la pauvreté et à promouvoir un développement socioéconomique et environnemental qui permettra d'améliorer les conditions de vie des populations.

* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.